



N°

REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

MAIRIE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

DEMANDE DE DEROGATION TEMPORAIRE DE PASSAGE

Demande à remplir par le demandeur et à remettre aux services techniques (fax : 04.91.35.80.96) 5 jours ouvrés minimum avant la date de démarrage de la dérogation.

Elle ne dégage pas le livreur, ni son employeur, de ses responsabilités civiles et pénales.

A noter : Le pont du Boulevard de la Gare au-dessus de l'Huveaune est strictement interdit à la circulation des véhicules de plus de 5 Tonnes.

DEMANDEUR

Particulier Entrepreneur Autre :

Nom et adresse :
.....
.....

Tél. : Fax : Courriel :

Référence éventuelle du permis ou de la déclaration de travaux :

Objet :

Date : Signature du Demandeur :

DEROGATION ET ENTREPRISE BENEFICIAIRE

Raison sociale et adresse de l'entreprise bénéficiaire :
.....
.....

Tél. : Fax : Courriel :

Type d'engin : Tonnage :

Pour une durée prévue du : au : Nombres de passage :

Adresse de livraison :
.....
..... 13821 – La Penne sur Huveaune

VISA

Avis Favorable Défavorable

Date : Commune de la Penne sur Huveaune :